

## LOGICIELS D'AIDE A LA DISPENSATION

### La FSPF demande une incitation financière en faveur du déploiement des LAD certifiés

Au terme de quatre années de travail et de concertation avec l'ensemble des représentants de la pharmacie d'officine, la Haute Autorité de Santé a publié le premier référentiel de certification des logiciels d'aide à la dispensation (LAD).

Le conseil d'administration de la FSPF, réuni le 6 janvier 2016, se réjouit d'un dispositif qui simplifie le travail des pharmaciens d'officine. Il renforce la sécurité de la dispensation, facilite l'activité du pharmacien, contribue à la maîtrise des coûts des traitements, notamment en prévoyant une information des patients sur le prix des médicaments.

Ce texte permet une réelle évolution des pratiques pour une meilleure réponse aux besoins des patients ; il traduit une vision réaliste de l'exercice quotidien des pharmaciens.

Toutefois, si la FSPF est favorable à la mise en œuvre d'une démarche qualité à l'officine pour l'amélioration de la pratique professionnelle, **elle refuse que la recherche à tout prix de la qualité devienne le cheval de Troie de la profession.**

Sous couvert d'amélioration des standards de sécurité, le pharmacien ne doit pas être dépossédé de son rôle de professionnel de santé. **Si le LAD doit l'accompagner dans sa mission de dispensation, il ne saurait le remplacer.**

Conformément aux demandes de la FSPF, les LAD auront donc pour fonction d'accompagner le pharmacien dans sa mission de dispensation. Ce faisant, le référentiel renforce l'équilibre existant entre une dispensation sécurisée et le maintien du rôle essentiel du pharmacien d'officine, à un coût qui doit rester acceptable pour les officines. En effet, dans le contexte économique actuel, **la FSPF est opposée à tout dispositif qui mettrait à la charge des pharmaciens, des obligations disproportionnées, au détriment de l'équilibre financier de l'entreprise.**

**Le conseil d'administration de la FSPF demande donc dans le cadre d'une évolution de la convention nationale pharmaceutique, la mise en place d'une incitation financière au déploiement des logiciels certifiés, comme c'est déjà prévu pour les médecins. La FSPF mettra un point d'honneur à ce que l'Assurance maladie traite les pharmaciens sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de santé.**